

Présents : 9

Excusés : 2

Absents : 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 30

Secrétaire de séance : **Nelly ROUSSY**

Ordre du jour

Conformément aux instructions Préfectorales, la réunion se déroule dans la salle communale permettant le respect des gestes barrières, à savoir : Distanciation d'1 mètre, gel hydroalcoolique, port du masque obligatoire.

Préambule - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et propose s'il n'y a pas de remarque, d'approuver le compte rendu de la séance du 8 Septembre 2020.

Unanimité de l'assemblée Pour = 9

Contre = 0

Abstention = 0

I – Rappel des activités 2020

Le Maire expose :

- L'entreprise MOUGEY Patrick, choisie lors du conseil du 9 Juillet n'est à ce jour pas encore intervenue pour remplacer 17 mètres de canalisation « eaux usées » située au droit du 9 rue principale. Le remplacement de la conduite d'eaux usées représente une dépense de 2 216.88 € et que cette dépense sera imputée au budget « Eau Assainissement ». L'entrepreneur doit intervenir lundi 26 octobre.
- Lors de la séance du 8/09/2020, la commande et la remise à jour des numéros d'habitations ont été actés par l'assemblée, sous réserve de l'envoi à chaque foyer concerné d'un courrier avertissant le propriétaire ou locataire des lieux de procéder au changement d'adresse auprès des services postaux et tous autres prestataires pouvant être concernés (ex : EDF, Eaux etc). Dépense = 651.60 € TTC
- Le Maire rappelle que la dépense pour la commande d'un columbarium et de 3 caveaux cinéraires représente un montant de 4 850.00 € assurée par l'entreprise « SANZ ».
- L'entreprise « GAUROIS » a chiffrer les travaux concernant le remplacement des chéneaux de l'Église. Le devis fait état d'une dépense de 4 711.20 € TTC.

La synthèse de ces dépenses représentent un montant de 12 430.00 €, se décomposant ainsi :
2 216.88 € en budget « Eau Assainissement / investissement », facturé et payé sur 2020. Reste la somme de 10 212.90 € au budget principal, section investissement. Concernant ces 2 dépenses et en accord avec Mr Igor SANZ, La facture des monuments funéraires commandés à la mi-2020 ne sera facturée que sur le budget 2021. Ce qui nous laisse la priorité budgétaire de réaliser les travaux de remplacement des chéneaux de l'Église.

Le Maire sollicite l'avis des conseillers sur cette proposition

Décision du conseil : Pour = 9

Contre = 0

Abstention = 0

II- Projets 2021

Le Maire présente l'estimation de l'ensemble des travaux de voirie à réaliser en 2021 :

A ce jour, seule la société « COLAS EST » a répondu à la demande du maire avec rencontre sur site.

Le devis global s'élève à 78 432.42 € TTC.

La subvention DETR attendue sur ce dossier s'élèverait à 19 608.00 €.

La maire est en attente de 2 devis contradictoires émanant des entreprises « Bonnefoy & Climent »

A la demande du maire également, concernant le Schéma Directeur de l'assainissement collectif, 2 bureaux d'études ont fait connaître leur proposition :

« Sciences environnement » = 38 736.00 € TTC (sans option)

« Naldéo » = 16 020.00 € TTC (sans option)

Rappel des subventions envisagées à hauteur de 80% si on se décide rapidement.

Les décisions sur ces 2 projets seront prises lors des prochaines réunions de conseil.

III- Délibérations diverses

Compétence PLUj :

Suite au débat lors du dernier conseil communautaire, il apparaît encore prématuré de transférer en janvier 2021 la compétence PLU à la communauté de communes Doubs Baumois. Les raisons invoquées :

- Le renouvellement des conseils municipaux et communautaires
- La révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT), suite à l'extension en 2017 de la Communauté de Communes « Doubs Baumois ».

Au vu des éléments ci-dessus, le Maire propose aux membres du conseil municipal

D'opposer un refus au transfert de la compétence PLU à la CCDB à effet au 1^{er} Janvier 2021

Décision du conseil : Pour = **9**

Contre = **0**

Abstention = **0**

Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement Non Collectif pour l'année 2019 (RPQS). Compétence intercommunale effective depuis 2012.

Le code général des collectivités territoriales impose par ses articles D.2224-1 à D.2224-5 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal

Adopte le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement Non Collectif de la commune de Villers Saint Martin.

Décision du conseil : Pour = **9**

Contre = **0**

Abstention = **0**

Attribution de l'Allocations de Compensation

Le Maire propose de délibérer sur le montant de la l'attribution de compensation définitive 2020 pour la commune de Villers St Martin, soit : 2 256.00 €. Année 2020 étant la dernière année prévue dans le pacte fiscal.

Décision du conseil : Pour = **9**

Contre = **0**

Abstention = **0**

Délibération modificative

Le Maire présente à l'assemblée une DM permettant de régler la facture « GAUROIS » et de combler un manque de 138.00 € sur l'amortissement « réseaux d'assainissement ».

Décision du conseil : Pour = **9**

Contre = **0**

Abstention = **0**

Dotations aux associations

Le Maire présente les différentes associations bénéficiaires d'une subvention communale comme chaque année. Il invite les conseillers à se prononcer sur les différents montants à affecter à chacune d'elles, sachant que le montant total inscrit au budget est de 1 200.00 €. Après débat, il est décidé à l'unanimité de suspendre pour cette année 2020, la subvention versée au comice agricole, au regard de la situation sanitaire actuelle. Celle-ci sera réinstaurée en 2021

Décision du conseil : Pour = **9**

Contre = **0**

Abstention = **0**

III- Questions diverses

Bois – Forêt, Le Maire informe : La parcelle 31 a fait l'objet d'une vente en adjudication et a été vendue à l'entreprise CALVI pour le montant de 4 039.00 € soit 52.00 € le m³.

Notre Agent ONF Vincent BIOTET est muté chez lui en Saône & Loire. Mme Audrey LOUY le remplace à titre provisoire en attendant la nomination d'un nouvel agent ONF.

Des travaux effectués récemment par l'entreprise MOINE Olivier, chargée d'exploiter les hêtres touchés par la maladie, le montant de ceux-ci s'élève à 5 340.00 HT. La vente de ces bois est en cours. Les grumes sont vendues à l'entreprise FIGUET de Villersexel et les surbilles doivent en principe partir pour l'Autriche. Le montant de ces ventes n'est pas encore connu à ce jour. Contact pris avec l'exploitant forestier, le montant ci-dessus sera sensiblement révisé à la baisse.

Tout ceci va entraîner la mise en place très prochaine de l'affouage 2020/2021. Les affouagistes seront très prochainement invités à se manifester pour ces travaux. Le tableau de l'affouage 2019/2020 affiche cette année une recette de 1 380.00 € pour 345 stères. Les affouagistes n'ayant pas terminé leurs travaux 2019-2020 sont invités à le faire dans les plus brefs délais et seront de toutes les façons facturés à hauteur de 20 stères par portion.

Repas des Seniors 2020. Le Maire donne la parole à Nelly qui expose :

Cette année 2020, très spéciale entraîne beaucoup de modifications dans la planification et l'organisation des manifestations annuelles et plus spécialement le repas de nos Seniors.

La présentation de plusieurs scénarios est mise en débat. Au sortir d'une fructueuse discussion, il est décidé à l'unanimité :

- L'annulation du repas des Seniors pour l'année 2020
- La remise d'un colis standard pour les personnes remplissant les conditions d'âge de 65 ans révolus.

Cérémonie du 11 Novembre

Dans le même ordre d'idée, le conseil municipal, décide après discussion de maintenir la cérémonie protocolaire, sauf en cas de prescription gouvernementale contraire. Quant au traditionnel vin d'honneur à la salle communale, celui-ci est purement et simplement supprimé.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 21 heures 45.